



Actualités > Réglementation - Légal > e-Bill Six Paynet : maintien de la plateforme existante au-delà du 30 juin 2020

e-Bill Six Paynet : maintien de la plateforme existante au-delà du 30 juin 2020

2020-03-16 - Pierre-Yves Bonvin - Commentaires (0) - Réglementation - Légal

Extrait de l'information envoyée aux clients de la part de Six -Paynet

Plate-forme existante

Suite à notre lettre du 31 octobre 2019, nous avons échangé des informations avec différents clients. Nous prenons très au sérieux les réactions reçues et avons décidé **de maintenir la plate-forme existante en fonctionnement parallèle au-delà du 30 juin 2020 pendant la phase de transition**. Pendant cette période de fonctionnement parallèle, l'envoi et la réception des factures fonctionneront comme d'habitude, notamment pour vos relations B2B. Quelle que soit la durée de la prolongation, notre objectif est de faire en sorte que la transition entre le système actuel et le nouveau système s'effectue rapidement et sans accros.